

Perpignan, le

0 7 JUIN 2023



Monsieur René Olive Président Communauté de Communes des Aspres Allée Hector Capdellayre – BP11 66301 THUIR CEDEX

Réf: A2304-0435 / A2303-0514 / A2305-0028

Suivi par: DCFEIT - N. VILARRASA

Objet : révisions des PLU de Brouilla, Thuir et Trouillas

PJ: avis des services

Monsieur le Président,

Dans le cadre des révisions des PLU des communes de Brouilla, Thuir et Trouillas vous avez consulté le Département en tant que personne publique associée.

A ce titre, je vous transmets les observations des services du Département que vous trouverez dans les annexes ci-jointes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération.

Pour la Présidente du Département et par délégation Le Directeur Général des Services

Jérémie LE FOUILLER



Avis des Services du Département concernant le projet de révision du PLU de Trouillas

INFRASTRUCTURES ET DÉPLACEMENTS

Le projet de développement impacte les RD23 et RD612.

Le traitement de l'accès sur la RD23 devra être présenté le plus en amont possible des travaux pour être validé, notamment en fonction des flux supplémentaires générés par les activités à implanter.

Une attention particulière est à porter sur le traitement des traversées de la RD612 (axe majeur du secteur très circulé) par les modes de déplacement doux.

L'orientation de l'urbanisme engendrera une augmentation des flux sur ces modes et les solutions qui seront mises en œuvre devront être présentées le plus en amont possible et privilégier une solution dénivelée.

LOGEMENT

La commune de Trouillas envisage sur la thématique du logement (p.17 - Pièce II du projet d'aménagement) un développement progressif et maîtrisé de son urbanisation avec une réduction de la consommation des espaces de 50 %.

L'objectif est la réalisation de 120 logements sur les 10 prochaines années.

Les typologies des logements ciblées sont des T2 et T3.

Il s'agit également d'un renforcement du parc locatif et intermédiaire avec accession à la propriété et souhait de dynamiser la production de logements sociaux avec une volonté d'accueillir des jeunes ménages avec enfants.

Ainsi, au regard de la situation de la CC des Aspres, ce projet est en cohérence avec le PDH en vigueur qui prévoit de :

- développer l'offre locative et le parc HLM,
- diversifier les formes urbaines,
- diversifier les solutions de logements répondant à la variété des besoins des jeunes.